



Communauté
métropolitaine
de Montréal

CONSULTATION PUBLIQUE

GUIDE DE DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Printemps 2026

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tient une consultation publique d'envergure dans le cadre des travaux de sa commission de l'environnement et de la transition écologique portant sur la gestion des matières dangereuses résiduelles, des matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes et des sols contaminés dans le Grand Montréal. Cette démarche vise à broser un portrait représentatif des enjeux métropolitains en donnant la parole aux élus, aux experts, aux entreprises, aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux associations et organisations sectorielles et environnementales. Une stratégie d'optimisation et un plan d'action seront également bonifiés afin de contribuer au positionnement de la Communauté sur le sujet.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION SONT LES SUIVANTS :

- Recueillir des points de vue diversifiés sur la gestion des matières dangereuses résiduelles, des matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes et des sols contaminés à l'échelle métropolitaine ;
- Alimenter la réflexion des membres de la commission de l'environnement et de la transition écologique grâce à des recommandations issues de groupes qui composent la société civile ;
- Favoriser l'élaboration de recommandations éclairées ;
- Soutenir l'élaboration de politiques publiques adaptées aux réalités du Grand Montréal.

2. À QUI S'ADRESSE CET APPEL DE MÉMOIRE ?

Le présent appel s'adresse à toutes les parties prenantes concernées par la gestion des matières dangereuses résiduelles, des matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes et des sols contaminés sur le territoire métropolitain, notamment :

- Les entreprises qui produisent, reçoivent, entreposent, traitent ou éliminent des matières dangereuses résiduelles, des sols contaminés ou des matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes ;
- Les administrations municipales ;
- Les organismes, associations et regroupements préoccupés par la santé de la population et la qualité de l'environnement ;
- Les expertes et les experts en gestion des matières dangereuses résiduelles, en décontamination des sols, en santé environnementale ou en droit de l'environnement ;
- – Les communautés de Kahnawake et de Kanésatake ;
- Les citoyennes et les citoyens souhaitant contribuer à la réflexion collective.

Le mémoire est le véhicule privilégié pour proposer des orientations et des recommandations quant aux actions à prendre à l'échelle métropolitaine.

3. STRUCTURE RECOMMANDÉE DU MÉMOIRE

Les mémoires peuvent prendre diverses formes, il est toutefois recommandé de présenter une synthèse lorsqu'il dépasse 10 pages. Le mémoire devrait contenir les éléments suivants :

1 Page titre

La page titre doit contenir les informations suivantes :

- Le titre du mémoire ;
- Le nom et les coordonnées complètes de la personne ou de l'organisation ;
- Le nom de la consultation : Consultation publique de la CMM – Gestion des matières dangereuses résiduelles dans le Grand Montréal ;
- La date de transmission du document.

2 Présentation de l'auteur ou de l'organisation

Cette section permet de vous présenter. Elle peut inclure :

- Une indication précisant si le mémoire est rédigé à titre personnel ou au nom d'une organisation ;
- Le type d'organisation (regroupement, organisme, entreprise, association, etc.) ;
- Le secteur d'activité concerné (gestion des matières dangereuses résiduelles, décontamination, santé environnementale, droit de l'environnement, etc.) ;
- Le territoire ou les enjeux métropolitains visés par vos activités.

3 Résumé

Le résumé ne devrait pas excéder une page. Il devrait présenter les idées et les recommandations principales du mémoire, de manière à permettre aux membres de la commission d'en saisir rapidement l'essentiel.

4 Exposé général et recommandations

L'exposé général constitue le cœur de votre mémoire. Votre analyse doit s'appuyer sur des faits et exprimer clairement votre position sur les enjeux à l'étude.

Vos recommandations doivent être concrètes et s'adresser directement à la commission de la CMM.

4. PROCÉDURE DE TRANSMISSION DU MÉMOIRE

Site web	Mémoires et commentaires écrits - Gestion des matières dangereuses résiduelles
Date limite	27 avril 2026
Mode de transmission	Téléverser le document
Format requis	Document PDF ou Word (.docx)
Publication	Les mémoires reçus seront rendus publics et accessibles sur le site de la CMM

Important

Le contenu du mémoire ne pourra pas être modifié une fois transmis. En déposant votre mémoire, vous consentez à ce que son contenu soit publié et accessible aux parties prenantes ainsi qu'au grand public.

6. RENSEIGNEMENTS ET COORDONNÉES

Pour toute question concernant la consultation, le dépôt de mémoire ou le processus, veuillez communiquer avec :

Organisation : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Adresse : 1801 Avenue McGill College, Bureau 1010, Montréal, QC H3A 2N4

Courriel : consultations@cmm.qc.ca

Site web de la consultation : [Gestion des matières dangereuses résiduelles dans le Grand Montréal](#)

1801, avenue McGill College, bureau 1010 Montréal (Québec) H3A 2N4
T. 514 350-2550 • Info@cmm.qc.ca



**Communauté
métropolitaine
de Montréal**